centre d'information et d'orientation Montmorency
académie Versailles

www.admission-postbac.fr 2011/2012

Portail national d'admission dans l'enseignement supérieur :

Université, IUT (y compris en alternance), CPGE, BTS (+ BTS agricoles, BTS en alternance, DTS), Ecoles d'Ingénieurs en 5 ans, Ecoles d'Architecture, DCG, MANAA et Hôtellerie, certaines Ecoles de Commerce, Ecoles Supérieures d'Art.

1er décembre 2011 : ouverture du site d'information sur la procédure APB et sur les études

à partir du 20 janvier : phase d'orientation active

vendredi 20 janvier – mardi 20 mars 2012 : formulation des vœux + 1er classement

1 vœu = 1 formation + 1 établissement

ATTENTION : NE VALIDER PAS VOS VŒUX DÉFINITIVEMENT AVANT D'ETRE CERTAIN DE VOS CHOIX CAR UNE FOIS VALIDÉS VOUS NE POURREZ PLUS EN AJOUTER OU EN RETIRER.

- 36 vœux maximum.
- 12 vœux maximum par type de filière : BTS, DUT, 1ère année universitaire, CPGE, écoles d'ingénieurs, écoles d'architecture, autres formations.
- 12 vœux pour les CPGE dont 6 vœux maximum par voie (MPSI, PCSI…).
- pour les MANAA (Arts Appliqués) : 3 vœux maximum.
- 1 vœu générique pour la 1ère année commune aux études de Santé PACES, puis 4 vœux de CHU dont 1 obligatoire dans l'académie d'origine

avant le 2 avril : envoi par les élèves des dossiers aux établissements d'accueil

du 8 au 10 mai : consultation par les candidats de la réception des dossiers par les établissements d'accueil

jusqu'au 31 mai : **classement des vœux formulés** : possibilité de modifier l'ordre des vœux jusqu'à cette date **(mais impossibilité de formuler des vœux nouveaux après le 20 mars)**

IMPORTANT : LA HIÉRARCHIE QUE VOUS CHOISIREZ N'EST PAS SANSCONSÉQUENCES.

---

3 phases d'admission : une proposition d'admission → réponse de l'élève

- **du jeudi 7 juin 14h au mardi 12 juin 14h**
- **du jeudi 21 juin 14h au mardi 26 juin 14h**
- **du jeudi 12 juillet 14h au mardi 17 juillet 14h**

4 réponses possibles :

« oui définitif » : j'accepte cette proposition et aucune autre ne me sera faite

« oui mais » : j'accepte pour l'instant la proposition qui m'est faite mais je maintiens ma candidature pour d'autres vœux mieux placés

« non mais » : je refuse cette proposition mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés

« démission générale » : je ne suis plus candidat à aucune formation.

→ Inscription administrative à partir du 7 juin

→ du 22 juin au 15 septembre 2012 : procédure complémentaire